

RÈGLEMENT DU CONCOURS GALAXYSUP

2020-2021

Le Concours GalaxYSup est un concours permettant l'accès post Bac aux cycles pré-Ingénieur préalables aux formations d'Ingénieur, et aux cycles Ingénieurs, opérés au sein de CY Tech (95 et 64). Toutes les formations d'Ingénieur auxquelles conduit le Concours GalaxYSup sont, à partir du niveau Bac+3 :

- soit habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur),
- soit partenaires d'un établissement habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur par la CTI, et liées par une convention menant à un double-diplôme.

Sommaire

1.	Modalités d'inscription.....	2
1.1.	Candidats autorisés à candidater.....	2
1.2.	Création du dossier de candidature.....	2
1.3.	Candidature.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4.	Renseignements fournis par le candidat.....	2
1.5.	Calendrier.....	3
1.6.	Choix des formations.....	3
1.7.	Frais de candidature au concours.....	5
1.8.	Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours.....	5
1.9.	Validation des dossiers de candidature.....	6
2.	Offre de formation proposée.....	6
3.	Déroulement du concours.....	8
3.1.	Évaluation du dossier.....	8
3.2.	Admissibilité et entretien de motivation.....	8
3.2.1.	Convocation.....	9
3.2.2.	Évaluation de l'épreuve orale.....	9
3.3.	Classement.....	9
4.	Admission et inscription au sein d'une formation.....	10
4.1.	Notification de l'acceptation du candidat.....	10
4.2.	Réservation de la place.....	10
4.3.	Admission dans la formation choisie et réservée.....	10
5.	Nous contacter.....	11

1. Modalités de candidature

L'inscription au Concours GalaxYSup vaut acceptation du présent règlement.

1.1. Candidats autorisés à candidater

Le Concours GalaxYSup est ouvert aux élèves inscrits dans l'enseignement supérieur français pour l'année 2020-2021, ou possédant un diplôme délivré par un établissement supérieur français, ou titulaires du baccalauréat français obtenu antérieurement à la session 2021.

L'admission est conditionnée à la vérification de l'un des critères suivants au moment de l'inscription sur la plateforme de candidature :

- Être inscrit dans l'enseignement supérieur français pour l'année 2020-2021,
- À défaut : être titulaire d'un diplôme délivré par un établissement supérieur français,
- À défaut : être titulaire du Baccalauréat obtenu lors de la session 2019-2020 ou antérieure.

Le concours GalaxYSup n'est pas ouvert aux candidats :

- préparant le Baccalauréat lors de l'année scolaire 2020-2021 (Ceux-ci doivent déposer leur candidature sur Parcoursup),
- titulaires du Baccalauréat seul, s'il est de section technologique ou professionnelle,
- titulaires d'un Baccalauréat seul, s'il a été obtenu dans un lycée à l'étranger ne faisant pas partie du réseau AEFÉ ou MLF. Ceux-ci peuvent postuler via la plateforme dédiée aux candidats internationaux, accessible sur le site de CY Tech.

Un candidat ayant déjà postulé au concours GalaxYSup en 2020-2021 ne peut déposer un nouveau dossier de candidature que pour des formations auxquelles il n'avait pas précédemment postulé.

1.2. Création du dossier de candidature

Les candidats ne peuvent s'inscrire au Concours GalaxYSup qu'à partir du portail GalaxYSup accessible à l'adresse **www.admission.concours-galaxy.fr**. Le calendrier et la procédure sont détaillés sur le site du Concours Galaxy, dans la rubrique GalaxYSup, accessible à l'adresse **concours-galaxy.fr/galaxysup**. Il leur appartient de consulter le calendrier afin de respecter les dates des différentes phases.

1.3. Candidature

La candidature s'effectue exclusivement en ligne, sur la plateforme GalaxYSup et suivant le calendrier détaillé au paragraphe 1.4. Le dossier complet doit être enregistré et les frais de candidature réglés pour que la candidature soit valide.

1.4. Renseignements fournis par le candidat

Sur la plateforme, le candidat est amené à fournir les renseignements suivants de façon obligatoirement séquentielle (chaque étape doit être validée pour accéder à la suivante) :

1. Identification : informations personnelles
2. Bac : série, spécialité éventuelle et notes obtenues au Bac selon la série et la spécialité
3. Formation actuelle : le candidat indique sa formation en cours, parmi les différents choix proposés. Celle-ci détermine les parcours de CY Tech qui seront proposés au candidat, dans

la suite de la procédure. Elle doit donc être renseignée avec exactitude.

4. Choix des programmes : on trouvera des informations à ce sujet dans le paragraphe 1.6.
5. Motivation : pour chaque formation sélectionnée, le candidat indique ses motivations.
6. Informations complémentaires : pour chaque item coché positivement, un justificatif est demandé. Une photo d'identité est également obligatoire. Des questions ouvertes permettent de mieux cerner le profil du candidat.
7. Historique de scolarité : pour chaque année de la classe de Terminale, les bulletins sont demandés. En cas d'absence ou de perte d'un élément, il est possible de télécharger un certificat de scolarité, ou à défaut une attestation sur l'honneur. Il est également possible de préciser ne pas avoir été scolarisé.
8. Paiement : les informations de l'onglet 6 conditionnent le montant à régler. En cas de pièces manquantes, leur liste est indiquée et le dossier ne peut être étudié tant qu'elles ne sont pas fournies.

1.5. Calendrier

Le dépôt et le traitement des candidatures se réalise au sein de 4 phases. Les trois premières phases se déroulent de la façon suivante, à partir de l'ouverture de la plateforme :

- Le candidat crée son dossier, dépose les documents demandés, choisit les formations auxquelles il souhaite postuler et règle les frais de candidature.
- Si le dossier est validé tel quel, alors il est affecté à la phase en cours à la date de finalisation. Si le dossier ne peut être validé, les pièces manquantes ou les corrections sont demandées, et la date de finalisation du dossier correct détermine la phase à laquelle il est attribué.
- La réponse à chaque candidature est apportée à la date prévue pour la phase d'attribution.

Pour la phase complémentaire, les dossiers sont déposés, vérifiés et étudiés au fil de l'eau entre le 11 juillet 2021 et le 31 juillet 2021. Les candidatures non finalisées avant le 31 juillet 2021 ne seront pas étudiées. Les réponses sont apportées le 25 août 2021.

PHASE	OUVERTURE DES CANDIDATURES	CLÔTURE DES CANDIDATURES
1	31/01/2021	31/03/2021
2	01/04/2021	16/05/2021
3	17/05/2021	10/07/2021
Complémentaire	11/07/2021	31/07/2021

1.6. Choix des formations

1.6.1. Abréviations utilisées

Afin de simplifier la lecture et l'affichage des formations, plusieurs abréviations sont utilisées dans ce règlement et sur la plateforme GalaxYSup :

- *Maths Info* : *Mathématiques et Informatique*
- *Maths Éco Finance* : *Mathématiques, Économie et Finance*

- *BTC : Biotechnologies & Chimie*
- *GC : Génie civil*
- *GSI : Génie des Systèmes d'Information*
- *SIE : Systèmes d'Information d'Entreprise*
- *Maths Finance : Mathématiques pour la finance*

1.6.2. Identification des formations

Le Concours GalaxYSup concerne des formations localisées sur deux campus : Cergy (95) et Pau (64). Chaque formation est identifiée par :

- Le parcours de formation à laquelle elle appartient : Maths Info (pour Mathématiques et Informatique), Maths Éco Finance (pour Mathématiques, Économie et Finance), Biotechnologies & Chimie, Génie Civil,
- L'intitulé de la formation (aussi qualifié de spécialité),
- L'année d'entrée proposée quand il est possible de la déterminer à partir de la formation en cours du candidat, ou la mention « année selon dossier » dans le cas contraire.
- Dans le cas du parcours *Maths Info*, le campus sur lequel il est proposé quand il l'est à Cergy et à Pau. Dans ce cas, le candidat doit indiquer le campus qui fait l'objet de sa préférence (*vœu 1*), et s'il accepterait une proposition sur l'autre site (*vœu 2* ou *non intéressé*).

Dans le cas où la formation permet de disposer d'une sensibilisation à la recherche, elle est qualifiée de « voie recherche », et se déroule en 5 ans. Dans le cas où la formation conduit à l'obtention de deux diplômes, la mention « Double-Diplôme » est explicitement indiquée, elle comporte deux établissements d'accueil, et permet de prétendre au diplôme de chacun de ces établissements, en 6 ans au lieu de 5 ans pour les autres formations.

1.6.3. Nombre de vœux possible

Les candidats peuvent candidater à autant de formations qu'ils le souhaitent, au sein du Concours GalaxYSup (vœu multiple).

1.6.4. Détermination des formations proposées

Les formations qui sont proposées résultent d'un algorithme se basant sur la formation en cours.

En cas d'inadéquation de cette formation avec les souhaits du candidat, il est possible de valoriser un diplôme ou un niveau acquis préalablement. Dans ce cas, il est préconisé de faire appel à notre Back Office via la rubrique « Nous contacter ». Il est vivement déconseillé de créer plusieurs candidatures au même nom, ceci pouvant être interprété comme une tentative de fraude sur les diplômes obtenus.

1.6.5. Cas particulier des étudiants inscrits en 2^{ème} année de CPGE

Les candidats inscrits en deuxième année de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE), en section MP, PC, PT, PSI, TSI peuvent postuler pour une entrée en 1^{ère} année de cycle ingénieur via le concours CCINP.

Les profils éligibles dans ce concours, par spécialité, en 1^{ère} année de cycle ingénieur sont les suivants :

Section de CPGE	Spécialité Mathématiques Appliquées	Spécialité Informatique	Spécialité Biotechnologies et Chimie	Spécialité Génie Civil
MP	✓	✓		✓
PC Physique	✓	✓		
PC Chimie			✓	
PSI	✓	✓		✓
PT		✓		✓
TSI		✓		✓

Tout candidat éligible pour une admission via le concours CCINP, ne peut simultanément postuler via le Concours GalaxYSup pour une entrée en 1^{ère} année de cycle ingénieur. Les formations qui lui seront proposées en tiendront compte, et une admission en 2^{ème} année du cycle pré-Ingénieur sera affichée.

1.7. Frais de candidature

Les frais de candidature du Concours GalaxYSup représentent une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours. Ils sont réglables par carte bancaire à partir du portail de candidature. Ils sont de 75 €.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'État français pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que les bénéficiaires de bourses EGIDE ou autres, profitent d'un tarif réduit des frais de concours se montant alors à 20€, sous réserve de la production de leur notification de bourse dans la rubrique indiquée en paragraphe 1.4.

Les candidats inscrits à CY Cergy Paris Université pour l'année 2020-2021, bénéficient également d'un tarif réduit des frais de concours se montant à 20€, sous réserve de la production de leur certificat de scolarité.

Une fois l'inscription au Concours GalaxYSup effectuée, les frais de candidature ne sont pas remboursables, que le candidat soit absent aux épreuves orales ou non, admis ou refusé dans l'une des formations.

1.8. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours

Les candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour les épreuves orales en raison d'un handicap ou d'une maladie chronique doivent l'indiquer dans la zone mentionnée au paragraphe 1.4 et fournir une attestation établie par l'une des instances suivantes :

- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- un praticien désigné par la CDAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées),
- le rectorat.

L'attestation devra préciser la nature des aménagements demandés.

Sont acceptées les attestations établies pour l'année universitaire en cours.

Dans le cas où l'aménagement nécessaire consiste en temps supplémentaire, du temps supplémentaire sera accordé pour les épreuves orales si le candidat est admissible.

Les candidats ne peuvent pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis au Concours GalaxYSup dans les délais impartis. Le Concours n'envoie ni confirmation ni rappel. Le dossier GalaxYSup mentionne le manque éventuel de document dans la dernière étape de candidature, si la mention « Avez-vous besoin de bénéficier d'un aménagement particulier lié à un handicap ? » a été cochée.

Les demandes d'aménagements de scolarité seront à réaliser au moment de l'inscription dans la formation choisie. Aucun document transmis au concours GalaxYSup ne sera transmis au service des Inscriptions de CY Tech.

1.9. Validation des dossiers de candidature

Pour être effectives, les candidatures doivent faire l'objet d'un dossier entièrement rempli et validé sur la plateforme, les frais de concours doivent être réglés et les justificatifs éventuels (bourse, aménagements pour handicap, certificat de scolarité à CY Université) doivent être téléchargés sur la plateforme du Concours GalaxYSup dans les délais impartis.

L'inscription au Concours GalaxYSup étant dématérialisée, les candidats n'ont rien à imprimer ni à envoyer par la Poste.

Lorsqu'un document est non recevable, erroné ou illisible, son statut est indiqué comme « fichier refusé ». Cette mention est suivie d'une proposition pour un nouveau téléchargement du fichier. Il appartient au candidat de se connecter à son dossier et de prendre connaissance du statut des pièces justificatives de son dossier. Tant que les documents ne sont pas intégralement validés, le dossier est non recevable, même si le paiement des frais de candidature a été réalisé.

Pour toute question relative au dossier, il est possible de prendre contact avec le Concours GalaxYSup via la rubrique « contactez-nous » accessible sur toutes les pages de la plateforme. Il est également possible d'envoyer un email, voir nos coordonnées au paragraphe 5.

En cas de problème ou de question, le concours pourra prendre directement contact avec le candidat par mail ou par téléphone.

2. Offre de formation proposée

Comme indiqué dans le paragraphe 1.6, les formations proposées à chaque candidat dépendent de son cursus. Un candidat peut donc ne pas avoir accès à l'ensemble de l'offre correspondant à son niveau d'étude.

L'intégralité des formations proposées par la plateforme GalaxYSup figure dans le tableau présenté en page suivante.

Les formations dont seule la première année est présentée dans le tableau, ne sont accessibles qu'en première année, mais la suite du cursus est assurée jusqu'au diplôme d'ingénieur :

- Soit par la subdivision en plusieurs branches de formation distinctes,
- Soit par des formations ne figurant pas dans ce tableau.

On rappelle que les abréviations utilisées ont été introduites au paragraphe 1.6.1.

	Année 1 (Pré-Ing 1)	Année 2 (Pré-Ing 2)	Année 3 (Ing 1)	Année 4 (Ing 2)
Parcours Math Info	Mathématiques-Informatique Pau ou Cergy	Mathématiques-Informatique Pau ou Cergy	Mathématiques Appliquées Pau ou Cergy	Mathématiques Appliquées Pau ou Cergy
	Mathématiques-Informatique, Voie recherche		Informatique Pau ou Cergy	Maths Finance Informatique - Parcours SIE Informatique - Parcours GSI Pau ou Cergy
Parcours Math Éco Finance	Mathématiques-Economie-Finance	Mathématiques-Economie-Finance		
	Mathématiques-Économie-Finance, voie recherche	Mathématiques-Économie-Finance, voie recherche	Mathématiques-Économie-Finance, voie recherche *	
Parcours BTC	Biotechnologies & Chimie	Biotechnologies & Chimie	Biotechnologies & Chimie	Biomatériaux pour la santé Chimie
	Biotechnologies & Chimie, voie recherche Biomatériaux pour la santé	Biotechnologies & Chimie, voie recherche Biomatériaux pour la santé	Biotechnologies & Chimie, voie recherche Biomatériaux pour la santé *	
	Biotechnologies & Chimie, voie recherche Chimie	Biotechnologies & Chimie, voie recherche Chimie	Biotechnologies & Chimie, voie recherche Chimie *	
Parcours GC	Génie civil	Génie civil	Génie civil	Bâtiment intelligent, efficacité énergétique
	Double diplôme Génie Civil - ENSAV			Conception, construction, ingénierie

En l'absence de mention spécifique, la formation est proposée uniquement sur le campus de Cergy. Aucune admission n'est possible en 5^e année Ing 3, en application des consignes de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

3. Déroulement du concours

Le Concours GalaxYSup comporte une étude de dossier commune pour toutes les formations. Sur la base de cette étude, le candidat est déclaré admissible ou non admissible pour chacun des quatre parcours de formation indiqués ci-dessous. S'il est admissible, il est invité à prendre un RDV pour réaliser un entretien par parcours de formation.

Établissement(s) et campus	Parcours
CY Tech - Cergy Paris (95)	Mathématiques - Informatique
CY Tech - Pau (64)	
CY Tech - Cergy Paris (95)	Mathématiques - Économie-Finance
CY Tech - Cergy Paris (95)	Génie Civil
CY Tech - Cergy Paris (95) / ENSA Versailles	
CY Tech - Cergy Paris (95)	Biotechnologies & Chimie

3.1. Évaluation du dossier

Elle se base sur :

- les résultats obtenus au Baccalauréat,
- les appréciations notifiées dans les bulletins de l'enseignement secondaire,
- les résultats et le positionnement dans le groupe-classe obtenus dans l'enseignement supérieur s'il y a lieu
- les éventuels autres indicateurs de niveau fournis

Il appartient aux candidats de vérifier l'exactitude des données enregistrées sur la plateforme GalaxYSup. Il ne sera acceptée aucune demande de correction.

3.2. Entretien de motivation

A l'issue de l'étude de dossier, les candidats peuvent être déclarés admissibles pour un ou plusieurs des parcours auxquels ils ont postulé. Dans ce cas, des épreuves orales sont obligatoires. Les candidats non-admissibles lors des phases 1,2,3 ne seront informés ni par e-mail ni sur la plateforme en cours de phase, ils prendront connaissance de leur résultat à la date de publication de chaque phase. Pour la phase complémentaire, les candidats non-admissibles seront informés sur la plateforme dès que le jury aura statué, avant la fin de phase.

Une seule épreuve est réalisée pour l'ensemble des candidatures à une ou plusieurs formations de chaque parcours. Il s'agit d'un entretien de motivation. Aucune épreuve à contenu technique n'est prévue.

3.2.1. Convocation

Les épreuves orales peuvent se dérouler du lundi au vendredi inclus. Les candidats sont invités par email à réserver un créneau pour les épreuves orales du Concours GalaxYSup, à l'adresse qu'ils ont transmise et qu'ils s'engagent à consulter régulièrement.

Après avoir sélectionné un créneau sur la plateforme dédiée, les candidats reçoivent une convocation par email. En cas d'impossibilité majeure à la date fixée, ils sont invités à prendre contact au minimum 48h auparavant avec le concours GalaxYSup par mail, à l'adresse indiquée au paragraphe 5 ou dans la rubrique « contactez-nous ». Dans la mesure du possible, il leur sera proposé de choisir un nouveau créneau.

L'épreuve se déroule exclusivement en visio-conférence. Un e-mail est envoyé aux candidats, il contient le lien permettant d'établir la connexion. Il est demandé aux candidats de se tenir prêts 15 min avant l'heure de l'épreuve, et de se munir d'une pièce d'identité qu'ils présenteront au jury.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils disposent d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone, relié à internet et permettant de transmettre dans de bonnes conditions, à la fois le son et l'image. Tout problème technique incombant au candidat pourra entraîner une note éliminatoire.

En cas d'absence à l'entretien, sans que le concours GalaxYSup en ait été prévenu préalablement, un autre créneau d'entretien pourra être choisi, si le candidat en fait la demande explicite et si la disponibilité des jurys le permet. Cela pourra entraîner le transfert sur la phase de recrutement suivante, décalant le passage en jury et la publication des résultats du candidat pour tous les parcours.

Des absences répétées à des créneaux d'entretien prévus pourront entraîner une note éliminatoire.

Le concours GalaxYSup se réserve le droit d'aménager les épreuves en cas de nécessité.

3.2.2. Évaluation de l'épreuve orale

L'épreuve orale est réalisée par parcours. Son évaluation se base sur des critères relatifs :

- A la motivation du candidat pour les formations auxquelles il postule au sein du parcours,
- A sa connaissance des contenus de formation et de leur adéquation avec ses acquis,
- Aux qualités humaines dont il fait état et qui sont en relation avec les attentes des formations et des débouchés,
- A son ouverture pour les enjeux humains, sociétaux et environnementaux.

La note obtenue à l'issue de l'entretien comptera pour **40%** de l'évaluation finale des candidats.

3.3. Classement

La commission d'admission relative à chaque formation, pourra établir une liste de candidats dont les résultats à l'issue de l'entretien ne permettent pas de les intégrer dans le classement final. Dans ce cas ils seront refusés dans la formation en question.

Le classement final de chaque formation est validé par un jury souverain, et donne lieu à la notification des propositions d'admission sur la plateforme. Dans le cas où le nombre de candidats classés est supérieur au nombre de places, il pourra y avoir une liste d'attente.

Le Concours GalaxY ne communique pas leurs notes aux candidats ni le détail des classements.

Toutes les réclamations doivent être formulées par lettre recommandée avec AR et adressées au Concours GalaxY dans les 5 jours calendaires qui suivent la communication des résultats. Le contenu

de la lettre doit être précis et argumenté afin que le jury puisse y répondre, et comporter obligatoirement le numéro d'identification GalaxYSup.

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. Voir nos coordonnées en page 11.

4. Admission et inscription au sein d'une formation

4.1. Notification de l'acceptation du candidat

L'acceptation d'une admission dans l'une des formations du Concours GalaxYSup n'est effective qu'après la validation du choix sur la plateforme GalaxYSup. Les autres formations auxquelles est éventuellement admis le candidat feront automatiquement l'objet d'une démission. Un délai d'une semaine est accordé aux candidats pour prononcer leur acceptation à partir de la notification des résultats. Passé ce délai, ils sont réputés démissionnaires. Le calendrier des phases et des dates de réponse attendues est disponible à l'adresse <https://concours-galaxy.fr/galaxysup/>. Il sera susceptible de modifications en cas de contraintes notamment sanitaires.

4.2. Réservation de la place

Après avoir accepté son admission, le candidat est sollicité pour réserver sa place dans la formation concernée. Pour cela, il lui revient de verser des frais de réservation d'un montant de 500 €. Ces frais lui seront remboursés par le Concours GalaxYSup sur présentation de son certificat d'inscription dans la formation concernée au sein de CY Tech.

En cas de non inscription, et ce pour quelque motif que ce soit, l'admission est perdue, et les frais de réservation restent acquis au Concours GalaxY. Des recours pourront être déposés auprès du Concours GalaxY en cas de motif médical uniquement.

Un candidat qui accepte une proposition de formation mais ne réserve pas sa place dans le délai imparti, durant les phases 1 ou 2, est reporté en fin de classement, ou en liste d'attente sur la phase suivante, selon le nombre de candidats déjà admis dans chaque formation. Un candidat qui accepte une proposition de formation mais ne réserve pas sa place durant la phase 3, dans le délai imparti, peut demander à procéder à la réservation durant la phase complémentaire dans la limite des places vacantes au moment de sa demande de réservation.

Les formations qui rempliraient leurs quotas de places avant la fin de la campagne de recrutement seront déclarées complètes, et aucune candidature ne pourra y être déposée. Cette information sera disponible lors du choix des formations évoqué au paragraphe 4.

4.3. Admission dans la formation choisie et réservée

L'admission est subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées par la formation concernée.

Toute fraude, tentative de fraude ou infraction au règlement, soit dans les renseignements fournis lors de la candidature sur la plateforme GalaxYSup, soit lors des épreuves orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de la proposition d'admission.

A l'issue du processus de sélection et de réservation, et afin de procéder à son inscription à CY Tech dans la formation acceptée, le candidat sera amené à fournir une preuve de la validation du diplôme qui a été pris en compte pour son admission.

Dans la majorité des cas, il s'agit de celui de l'année d'études en cours. En effet, le processus de candidature se déroule en présupposant que la formation entreprise en 2020-2021 sera validée, si le candidat a déclaré suivre actuellement une formation.

Si le candidat n'est pas scolarisé ou fait valoir pour sa candidature un diplôme validé précédemment à l'année universitaire 2020-2021, il sera amené à fournir une preuve de la validation de ce diplôme.

Dans tous les cas, si la preuve de validation du diplôme n'est pas fournie ou n'est pas jugée recevable par le service des inscriptions de CY Tech, l'admission sera annulée. Les frais de réservation ne seront pas remboursés, et des poursuites pourront être encourues en cas de fraude manifeste.

5. Nous contacter

Pour tout **envoi au Concours GalaxYSup**, de question spécifique à la procédure GalaxYSup, vous pouvez nous envoyer un mail à :

concours.galaxy@concours-galaxy.fr

Pour toute question relative au **contenu des formations**, aux **modalités de concours**, veuillez-vous adresser à :

cytech-orientation@cyu.fr